



Atteinte a la personne des droits de l'homme

Par **annie2009**, le **28/01/2014** à **22:38**

bonsoir a tous et j'aimerais savoir si quelqu'un était déjà dans un cas pareil.

Voilà en faite cela concerne on frère, suite a un contrôle de police devant son domicile, les policiers demande a mon frère que le patron de l'hôtel de police veux lui parler.

Mon frère est embarqué devant son domicile en pyjama.

Quelques heures plus tard, un coup de fil a ma mère est passé pour signifié que mon frère est mis en garde a vue, et demande si quelqu'un de la famille pouvait passé pour lui ramené un pantalon.

Chose faite dans heure. Garde a vue prolongé puis comparution immédiate devant le tribunal.

Arrivé au tribunal, mon frère arrive menotté entouré de policiers et toujours en pyjama.

Grande surprise, pourquoi ne pas lui avoir remis le pantalon qu'on ma demandé de ramené.

Mon frère a était jugé devant une salle comble, car étudiant qui prenait des notes, juge, procureur, policiers avocats...

Dans ce cas de figure n'y a t il pas atteinte a la dignité de la personne? Que faire devant une telle humiliation. Merci de vos réponses